

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2228

21 septembre 2011

SOMMAIRE

ACE S.à r.l.	106898	Bal SA	106937
Actavis Finco S.à r.l.	106944	Banque Invik S.A.	106937
Adra Investissements S.A.	106899	Beav S.A.	106909
Aequis S.à r.l.u.	106899	Bellissimmo S.à r.l.	106944
Afriport S.A.	106899	Beram SPF S.A.	106944
Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen Sàrl	106905	Black Tie Luxco S.à r.l.	106928
Agricultural Finance Investments SA ...	106905	B & L communications	106908
Alamos S.A.	106908	Borletti Group Management S.A.	106929
Alento S.A.	106908	Boson Energy	106929
Alento S.A.	106898	Bright Ventures	106930
Algo Luxembourg S.A.	106909	Bureau d'Assurance Koster Carlo S.à.r.l.	106929
Almy S.à r.l.	106909	Dranber Assur S.A.	106923
Almy S.à r.l.	106909	Ecres	106898
Alokan S.à r.l.	106910	Excellencia Capital S.A. SICAV SIF	106923
Alsenà S.A.	106910	Financière du Manganèse S.A.	106937
AM Participations S.A.	106913	Geca Holding Spf S.à r.l.	106913
Andrews S.à r.l.	106920	Glover International Investments S.A. ..	106921
Archand Holding S.à r.l.	106920	LifCorp. S.à r.l.	106929
Architext	106921	LSP Holding	106898
Arosa Finance S.A.	106921	Marint S.A.	106922
Arthur Properties S.A.	106922	MF Marcianise S.à r.l.	106913
Art' Lux Voyages & Evenements	106921	MPL Holdco S.à r.l.	106910
Aston S.A.	106922	Ontex IV S.A.	106936
Atom Company	106922	Pentavest S.à r.l.	106930
Atwood S.A.	106923	Piero S.A.	106930
Audit & Compliance	106923	RDC Drilling International S.à r.l.	106900
Automotive Components Europe S.A. ..	106928	Securo Lux S.A.	106899
Backstein Finanzgesellschaft A.G.	106920	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	106938
Bagi International S.A.	106937	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	106905

LSP Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 62.830,10.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.479.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat daté du 26 Juin 2011, LSP Investors III LP, associé de la Société, a transféré 0.5 parts sociales de classe A de la Société, 0.5 parts sociales de classe B de la Société, 0.5 parts sociales de classe C de la Société, 0.5 parts sociales de classe D de la Société et 0.5 parts sociales de classe E de la Société à LSP Investors II LP.

En vertu d'un contrat daté du 26 Juin 2011, LSP Investors IV LP, associé de la Société, a transféré 0.5 parts sociales de classe A de la Société, 0.5 parts sociales de classe B de la Société, 0.5 parts sociales de classe C de la Société, 0.5 parts sociales de classe D de la Société et 0.5 parts sociales de classe E de la Société à LSP Investors I LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106918/17.

(110122209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.975.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALENTO SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2011106568/11.

(110122633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

ACE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 114.346.

—
Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACE S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011106559/16.

(110122168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Ecres, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.107.

—
Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue à la date du 15 avril 2011 à 11.00 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer Monsieur Alex SCHNEIDER, de ses fonctions d'administrateur.

2. Décidé de nommer deux nouveaux administrateurs, notamment:

- Monsieur Claude SCHETTGEN, né le 13 juillet 1957 à Luxembourg, demeurant à L-5244 Sandweiler, 4B, enert dem Bierg;

- Monsieur Stefan BELLER, né le 19 mai 1964 à Kaiserslautern (Allemagne), demeurant à D-67574 Osthofen, Traminerweg 6.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011106732/19.

(110122122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Adra Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106560/9.

(110122819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Aequis S.à r.l.u., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 145.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106561/9.

(110122738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106562/10.

(110122889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Securo Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.149.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen

Generalversammlung die am 29. Juli 2011 in Luxemburg stattfand

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit Wirkung zum 29. Juli 2011 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Lux S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen:

- Mario Warny (Vorsitzender des Verwaltungsrates);
- Reinolf Dibus (Verwaltungsratsmitglied);
- Frank Rybka (Verwaltungsratsmitglied).

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 65.477, zum Wirtschaftsprüfer der Securo Lux S.A. mit Wirkung zum 29. Juli 2011 und bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Lux S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. August 2011.

Für Securo Lux S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Domizilstelle

Marc-Oliver Scharwath / Marc Feitz

Référence de publication: 2011112013/26.

(110127399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 99.696.667,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July at 3.45 pm.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Contributor"),

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of "RDC Drilling International S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 31 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary on 23 February 2010, published in the Memorial C number 748 of 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.887 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 May 2011, not yet published in the Memorial C.

II. That the 81,696,667 (eighty-one million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty-seven shares) of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 18,000,000 (eighteen million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 81,696,667 (eightyone million six hundred ninety-six thousand six hundred sixtyseven United States Dollars) to USD 99,696,667 (ninety-nine million six hundred ninety-six thousand six hundred sixtyseven United States Dollars) by the issuance of 18,000,000 (eighteen million) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 162,000,000 (one hundred sixty-two million United States Dollars), of which USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by RDC International S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 18,000,000 (eighteen million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 81,696,667 (eighty-one million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty-seven United States Dollars) to USD 99,696,667 (ninety-nine million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty-seven United States Dollars) by the issue of 18,000,000 (eighteen million) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 162,000,000 (one hundred sixty-two million United States Dollars) (the "Share Premium"), of which USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares will be subscribed and paid-up by the Contributor through a contribution in kind consisting in the Hank Boswell, an offshore drilling unit, registered under the flag of the Marshall Islands with official number 3162 ("Hank Boswell"), having a fair market value of USD 180,000,000 (one hundred eighty million United States Dollars).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind as described below.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of the proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind.

Description of the contribution

The asset contributed by the Contributor is reflected in the balance sheet of the Contributor dated 12 July 2011 (the "Contribution").

The Contribution is composed of the Hank Boswell owned by the Contributor.

Valuation

The net value of the Contribution is USD 180,000,000 (one hundred eighty million United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 July 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of Hank Boswell to be contributed is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a sole shareholder's resolution to be held under private seal.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
- d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 12 July 2011;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds all the, 99,696,667 (ninety-nine million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend paragraph 1 of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows (the other paragraphs of article 8 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 99,696,667 (ninety-nine million six hundred ninety-six thousand six hundred sixtyseven United States Dollars), represented by 99,696,667 (ninety-nine million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douzième jour de juillet à 15h45.

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (l'«Apporteur»),

Ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé(e), demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'unique associé de «RDC Drilling International S.à r.l.» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 31 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 748 du 9 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.887 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 12 mai 2011, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 81.696.667 (quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société,

sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 18.000.000 USD (dix-huit millions Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 81,696,667 USD (quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) à un montant de 99.696.667 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 18.000.000 USD (dix-huit millions) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 162.000.000 USD (cent soixante-deux millions Dollars américains), duquel un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par RDC International S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 18.000.000 USD (dix-huit millions Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 81,696,667 USD (quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) à un montant de 99.696.667 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 18.000.000 (dix-huit millions) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 162.000.000 USD (cent soixante-deux millions Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts seront souscrites et payées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature consistant en Hank Boswell, une plateforme pétrolière enregistrée sous le drapeau des Iles Marshall, sous le numéro 3162 («Hank Boswell»), ayant une valeur de marché de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions Dollars américains).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par l'apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précité(e), en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature.

Description de l'apport

L'actif apporté par l'Apporteur est documenté dans le bilan de l'Apporteur daté du 12 juillet 2011 (l'«Apport»).

L'Apport se compose de Hank Boswell détenue par l'Apporteur.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions Dollars américains). Ladite valeur a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 12 juillet 2011 qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de Hank Boswell à être contribué est en phase d'être définitivement déterminée au moment de l'assemblée générale extraordinaire.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu d'une résolution de l'associé unique.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

d) Jean-François Findling, demeurant au 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précité(e), en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 12 juillet 2011;

agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport et son évaluation et confirment la validité de sa souscription et de son paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient l'ensemble des 99.696.667 (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article 8 demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 99.696.667 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains), représenté par 99.696.667 (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch sur Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011111064/259.

(110126914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 105.753.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour AGENCE IMMOBILIÈRE JEAN-PAUL LEHNEN Sàrl
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2011106564/13.

(110122223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Agricultural Finance Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 146.061.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 27 avril 2011

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié professionnellement au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Gian Andrea CHIAVEGATTI, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

AGRICULTURAL FINANCE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011106565/15.

(110122081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 53.342.075,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MeadWestvaco Spain S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.099,

here represented by Mrs Linda STEIN, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 20th, 2011.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WESTVACO Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 82.110 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated May 4th, 2001, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1100 of December 4th, 2001. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 22nd, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1404 of June 28th, 2011.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the two million one hundred thirtythree thousand six hundred eighty-three (2,133,683) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company,

and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Transfer of the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach to 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2. Amendment of the provisions of Article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company, to be read as follows: "The registered office is established in Luxembourg."

3. Amendment of the representation of the Company and subsequent amendment of article 12, paragraph 7 of the Articles of Association of the Company, to be read as follows:

"In case of plurality of managers and if both manager(s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the company will either be validly committed towards third parties by (i) the joint signatures of two managers of category A or by (ii) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B."

4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach to 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The registered office is established in Luxembourg."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the representation of the Company and therefore subsequently amends article 12, paragraph 7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12. (Paragraph 7).** In case of plurality of managers and if both manager(s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the company will either be validly committed towards third parties by (i) the joint signatures of two managers of category A or by (ii) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MeadWestvaco Spain S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.099,

ici représentée par Madame Linda STEIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WESTVACO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110 (la Société).

La Société a été constituée le 4 mai 2001 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1100 du 4 décembre 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1404 du 28 juin 2011.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les deux millions cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-trois (2.133.683) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Transfert du siège social de la Société du 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est situé à Luxembourg.».

3. Modification du pouvoir de représentation de la Société et modification subséquente de l'article 12, alinéa 7, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de pluralité de gérants et si un ou des gérant(s) de catégorie A ainsi qu'un ou des gérant(s) de catégorie B sont nommés, la société sera valablement engagée envers des tiers soit (i) par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A soit (ii) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.».

4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des Statuts afin d'y refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est situé à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société et décide en conséquence de modifier l'article 12, alinéa 7, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. (Alinéa 7).** En cas de pluralité de gérants et si un ou des gérant(s) de catégorie A ainsi qu'un ou des gérant(s) de catégorie B sont nommés, la société sera valablement engagée envers des tiers soit (i) par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A soit (ii) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille quatre cents (1.400. EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Stein et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2011. LAC/2011/33773. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108183/134.

(110123487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Alamos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.650.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106567/16.

(110123019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.975.

—
*Extrait du Procès-Verbal du
Conseil d'administration du 26 mai 2011*

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Carlo DE FEO, né le 01/09/1944 à Coligny (CH), et demeurant 2, Chemin Louis Hubert, CH-1213 Petit Lancy, Genève, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALENTO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011106569/15.

(110122646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

B & L communications, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.116.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2011

L'assemblée générale extraordinaire remplace les administrateurs et l'administrateur délégué pour une durée de six ans pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016:

Administrateurs:

- Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant professionnellement à 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Madame Tania RIBEIRO COSTA, demeurant professionnellement à 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Madame Liliana RODRIGUES ABREU, demeurant professionnellement à 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, administrateur;

Administrateur délégué:

- Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant professionnellement à 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, administrateur-délégué;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 28 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011110744/23.

(110126912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106571/10.

(110123085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Almy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.601.

Le siège social de la société est transféré au 263, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2011.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

ALMY S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011106572/15.

(110122003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Almy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.601.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de l'Associé comme suit:

- Monsieur Michel WAJSBROT, Associé et propriétaire de 250 parts sociales (en pleine propriété) domicilié au 263, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le 13 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

ALMY S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011106573/16.

(110122474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Beav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.946.

Décision du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la même commune du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Joakim Heger
Administrateur unique

Référence de publication: 2011106608/13.

(110122229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alokan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.593.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction de gérant. L'Assemblée nomme à la fonction de gérant:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat est fixé pour une durée illimitée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106574/15.

(110123021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 11, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.707.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011106575/11.

(110123095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

MPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.512.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.290.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, in the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MPL Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B160308, incorporated on 13th April 2011 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1613 of 19 July 2011 (the "Mémorial"), represented by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MPL Holdco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B160290 incorporated on 13th April 2011 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial n°1355 of 22nd June 2011.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to record that:

A) The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to eighty-six million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (€ 86,512,500) by the issue of eighty-six million five hundred thousand (86,500,000) shares each with a nominal value of one Euro (€ 1) against a contribution in cash of eighty-six million five hundred thousand Euro (€ 86,500,000) to be subscribed by the Sole Shareholder

B. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of the association of the Company so as to reflect the decisions to be taken on the above item as follows:

6.1. Subscribed and Paid-up share capital. The Company's share capital is fixed at eighty-six million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (€ 86,512,500) represented by eighty-six million five hundred and twelve thousand five hundred (86,512,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

C. Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account."

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to eighty-six million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (€ 86,512,500) by the issue of eighty-six million five hundred thousand (86,500,000) new ordinary shares each with a nominal value of one Euro (€ 1) each against a contribution in cash of eighty-six million five hundred thousand Euro (€ 86,500,000).

Thereupon the Sole Shareholder subscribed to the new shares so issued. Evidence of the payment was given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in the manner set out in item B of the Agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company in the manner set out in item C of the Agenda.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Esch-sur-Alzette on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MPL Topco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro

B160308, constituée le 13 avril 2011 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1613 du 19 juillet 2011 (le «Mémorial»).

représentée par Me Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de MPL Holdco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B160290, constituée le 13 avril 2011 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n°1355 du 22 juin 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L' Associé Unique détenant toutes les douze mille cinq cents parts sociales émises par la Société, les décisions sur les points à l'ordre du jour peuvent être valablement prises.

B. Les points sur lesquels les résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à quatre-vingt-six millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (€ 86.512.500) par l'émission de quatre-vingt-six millions cinq cent mille (86.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire de quatre-vingt-six millions cinq cent mille Euros (€ 86.500.000) devant être souscrites par l'Associé Unique

B. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société de sorte à refléter les décisions qui seront prises sur le point précédent à l'ordre du jour comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-six millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (€ 86.512.500) représenté par quatre-vingt-six millions cinq cent douze mille cinq cents (86.512.500) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un Euro (€1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

C. Modification de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

Les décisions prises par l'Associé Unique sont les suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à quatre-vingt-six millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (€ 86.512.500) par l'émission de quatre-vingt-six millions cinq cent mille (86.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire de quatre-vingt-six millions cinq cent mille Euros (€ 86.500.000).

L'Associé Unique a souscrit aux nouvelles parts sociales émises. Preuve du paiement a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société tel qu'indiqué au point B de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société tel qu'indiqué au point C de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107932/136.

(110123305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

AM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 73.586.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AM PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011106577/12.

(110122961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Geca Holding Spf S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 251.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.067.

Il est porté à la connaissance de tous que la société Lovett Overseas S.A., ayant son siège social Columbus Center, 2nd Floor, Suite 210, Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques) a transféré:

- 875 parts d'une valeur nominales de 100,- EUR de la société Geca Holding Spf Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg à Madame Colette Gaspard, administrateur de sociétés, demeurant 212, Place d'Hanzinelle à B-5620 Florennes;

- 875 parts d'une valeur nominales de 100,- EUR de la société Geca Holding Spf Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg à Monsieur Max Ponsart, administrateur de sociétés, demeurant 212, Place d'Hanzinelle à B-5620 Florennes .

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011106786/19.

(110122298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

MF Marcianise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.231.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-eight day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. The company "MGE Marcianise LLC", with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19081 (United States of America), registered with the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 4984851, and

2. the company "Fingen International B.V.", a company incorporated under the laws of the Netherlands, inscribed in the Trade Register of Amsterdam under the number 33282361, with its registered office at Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

all represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of «MF Marcianise S.à r.l.».

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and sixty seven (167) class A shares and three hundred and thirty three (333) class B shares, all with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each. The A and B shares have the same rights and obligations.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not be partners. They will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B and who are chosen by the partners on lists presented by each class of partner. The partners fix the managers' term of their office. They may be dismissed freely at any time by the partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand-Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent only one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand-Duchy of Luxembourg at that time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may deliberate only, if at least a majority of the managers, of whom at least one of the category A and one of the category B, is present or represented at the meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the one hundred and sixty seven (167) class A shares and three hundred and thirty three (333) class B shares have been subscribed as follows:

1. one hundred and sixty seven (167) class A shares by the company "Fingen International B.V.", pre-named, and
2. three hundred and thirty three (333) class B shares by the company "MGE Marcianise LLC", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.000,- EUR.

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital, and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Managers of the category A:

1. Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and
2. Mr. Jacopo MAZZEI, company director, born in Firenze (Italy), on June 30, 1954, residing professionally at I-50123 Firenze (Italy), Piazza Strozzi 1.

Managers of the category B:

1. Mr. Marc BAUWENS, company director, born in Sint Gillis-Waas (Belgium), on April 21, 1947, residing professionally at B-2630 Aartselaar (Belgium), 61, Gustaaf De Smetlaan,
2. Mr. Gary BOND, company director, born in Windlesham (United-Kingdom), on September 21, 1960, residing professionally at GB-W1H 6AG London (United Kingdom), 43/4, Portman Square, Hesketh House, chairman of the board of managers, and
3. Mr. John RALSTON, company director, born in Kirkwall (United Kingdom), on February 12, 1964, residing professionally at B-6780 Messancy (Belgium), 199, route d'Arlon.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. La société "MGE Marcianise LLC", avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, comté de New Castle, Delaware, 19081 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès de la «Division of Corporations» de l'Etat de Delaware sous le numéro 4984851 et

2. la société "Fingen International B.V.", une société de droit néerlandais, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33282361, avec siège à Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

toutes représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de valeurs mobilières de toute nature, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MF Marcianise S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent soixante-sept (167) parts sociales de classe A et trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe B, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales A et B ont les mêmes droits et obligations.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par au moins deux gérants, associés ou non. Ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B et qui sont choisis par les associés sur des listes présentées par chaque classe d'associé. Les associés fixeront la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter qu'un de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants, dont au moins un gérant de catégorie A et un de catégorie B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les cent soixante-sept (167) parts sociales de classe A et trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe B ont été souscrites comme suit:

1. cent soixante-sept (167) parts sociales de classe A par la société "Fingen International B.V.", pré-nommée, et
2. trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe B la société "MGE Marcianise LLC", pré-nommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la Société en raison de sa constitution, sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Assemblée générale des associés

Les personnes pré-nommées, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoquées, se sont immédiatement constituées en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

1. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et
2. Monsieur Jacopo MAZZEI, administrateur de sociétés, né à Florence (Italie), le 30 juin 1954, demeurant professionnellement à I-50123 Florence (Italie), Piazza Strozzi 1.

Gérants de catégorie B:

1. Monsieur Marc BAUWENS, administrateur de sociétés, né à Sint Gillis-Waas (Belgique), le 21 avril 1947, demeurant professionnellement à B2630 Aartselaar (Belgique), 61, Gustaaf De Smetlaan.
2. Monsieur Gary BOND, administrateur de sociétés, né à Windlesham (Royaume-Uni), le 21 septembre 1960, demeurant professionnellement à GBW1H 6AG Londres (Royaume-Uni), 43/4, Portman Square, Hesketh House, président du conseil de gérance, et
3. Monsieur John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant professionnellement à B-6780 Messancy (Belgique), 199, route d'Arlon.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparantes, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connues au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation GRE/2011/2473. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102001/348.

(110116374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Andrews S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.585.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction de gérant. L'Assemblée nomme à la fonction de gérant:

- Monsieur Henri REITER administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Son mandat est fixé par une durée illimitée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106578/15.

(110123099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Backstein Finanzgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.219.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 mai 2011

Résolution unique

Le Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 1^{er} juin 2011, de son adresse actuelle: 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg,

à l'adresse suivante: 11 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT A.G.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011106604/15.

(110122139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 81.040.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106580/9.

(110122652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Architext, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106581/10.

(110123188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Arosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 93.029.

*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106584/16.

(110123020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.942.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 28 avril 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 28 avril 2011.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 28 avril 2011.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2011106798/19.

(110122859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 156.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106585/9.

(110122224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Arthur Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106586/10.

(110122950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Aston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106587/10.

(110123087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Marint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Giorgio MARSIAJ, administrateur de sociétés à Via Croce, 137, I-10099 San Mauro Torinese (Italie); Administrateur;
- Monsieur Ernesto PORRO, administrateur de sociétés à Via Casalis, 10, I-10138 Torino (Italie); Administrateur;
- Madame Laura CANALETTI, administrateur de sociétés au 5, rue Milleknepchen L-7558 Rollingen (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011111734/25.

(110128005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Atom Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.483.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106589/9.

(110122817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Atwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.770.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2011

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106590/16.

(110122156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 115.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011106591/11.

(110122624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Excellencia Capital S.A. SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 154.558.

Extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 juillet 2011

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société, pour une période prenant fin à l'assemblée générale extraordinaire de la Société approuvant les comptes de l'exercice 2011:

- Monsieur Dr. Aly KHORSHID, né le 3 mai 1947 à Giza (Egypte), demeurant à Lotus, 1D St. Dunstans Avenue, Acton, W3 6QD London (Royaume-Uni).

- Monsieur Anouar Maâne HASSOUNE, né le 26 juillet 1975 à Rabat (Maroc), demeurant au 6, rue de la Terrasse, 75017 Paris (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106747/18.

(110122364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Dranber Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 38, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 162.551.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1.- Monsieur Bernard Léopold SPRINGUELLE, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique) le 5 juillet 1950, demeurant à L-8826 Perlé, 38, rue des Champs,

ici représenté par Madame Katrin HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 mai 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «DRANBER ASSUR S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées ainsi que les opérations d'agence et de conseil en assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

Elle a en outre pour objet toutes opérations d'assurances toutes branches, les opérations d'épargne logement en tant qu'agence générale agréé par une ou plusieurs compagnies.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la mise en valeur et la cession d'immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, le tout pour son propre compte.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.
- (3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire cent (100) actions comme suit:

Monsieur Bernard SPRINGUELLE, préqualifié, cent actions	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant prénommé par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représenté comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la Société a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique, Monsieur Bernard Léopold SPRINGUELLE, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique) le 5 juillet 1950, demeurant à L-8826 Perlé, 38, rue des Champs.

La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

«Fiduciaire Eisleck S. à r.l.», société à responsabilité limitée, représentée par son gérant unique Madame Katrin HANSEN, expert-comptable, avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.853.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8826 Perlé, 38, rue des Champs.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Hansen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juillet 2011. Relation: RED/2011/1372. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109965/253.

(110125916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

A.C.E. S.A., Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société «Automotive Components Europe S.A.», tenue au siège social en date du 21 juin 2011, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Nomination de Deloitte S.A., avec siège social à 55, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Automotive Components Europe S.A.

Référence de publication: 2011106593/14.

(110122208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Black Tie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62333 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106596/10.

(110122638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Borletti Group Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.174.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106599/9.

(110123271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.108.175,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen et enregistrée au registre de commerce luxembourgeois sous le numéro B 137.191, datée du 16 juin 2011 que les associés suivants ne détiennent plus de parts sociales dans la Société avec effet au 16 juin 2011:

- Monsieur Michel Wolter, demeurant professionnellement à 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage.
- Monsieur Paul Wolff, demeurant professionnellement à 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg.

Il résulte des mêmes résolutions que NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen et enregistrée au registre de commerce luxembourgeois sous le numéro B 137.191, est devenu associé unique de la Société par la détention des 878.505 parts sociales de Classe A et 5.822 parts sociales de Classe B avec effet au 16 juin 2011:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108844/21.

(110124545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Boson Energy, Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 143.324.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011106600/11.

(110122405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bureau d'Assurance Koster Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4712 Pétange, 52, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 118.332.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BUREAU D'ASSURANCE KOSTER CARLO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011106603/12.

(110122977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bright Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106602/10.

(110122397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Piero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.897.

Il résulte de l'acte constitutif de la société anonyme «PIERO S.A.», établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 28 juin 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2011, EAC/2011/8800, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 7 juillet 2011 sous la référence de L110106893, non encore publié au Mémorial C, que le nom du troisième administrateur nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant les statuts, a été mal orthographié.

Il y a donc lieu de lire:

«Monsieur Laurent HEILIGER, et non comme indiqué Monsieur Laurent HEILIGIER».

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 juillet 2011. Relation: EAC 2011/10228. Reçu douze euros 12,00€.

Le Releveur ff. (signé): Tania THOMA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2011108948/21.

(110124654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channels Islands, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 7, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at seven million three hundred thousand nine hundred and nine Euros and forty-three Cents (EUR 7,300,909.43) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty seven million five hundred thousand (27,500,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by twenty-one million two hundred and fourteen thousand six hundred and fifty-five (21,214,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) class F shares and by eight million (8,000,000) class G shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 24,489,120 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 26,938,032 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 20,781,129 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 198,380 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
5. 218,218 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 168,343 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 312,500 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
8. 343,750 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
9. 1,698,078 Class C shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
10. 265,183 Class D shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
11. 1,410,000 Class E shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
12. 133,804 Class F shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
13. 326,525,726 Class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
14. 271,130,874 Class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
15. 25,729,320 Class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
16. 11,391,724 Class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
17. 9,459,126 Class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 897,636 Class F shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
19. 7,444,691 Class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
20. 60,309 Class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 495,000 Class G shares for Yucca Partners L.P. for its Jersey branch.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred seventy-two thousand four hundred and ninety-three Euros (EUR 1,572,493.00) so as to raise it from its present amount of seven million three hundred thousand nine hundred and nine Euros and forty-three Cents (EUR 7,300,909.43) to eight million eight hundred seventy-three thousand four hundred and two Euros and forty-three Cents (EUR 8,873,402.43) by the creation and the issue of one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) new class H shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and by the creation and the issue of twenty-two million (22,000,000) new class I shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) new class H shares and the twenty-two million (22,000,000) new class I shares as follows:

(a) Twenty-one million five hundred fifty thousand four hundred and twenty-six (21,550,426) new class I shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of two hundred fifteen thousand five hundred and four Euros and twenty-six Cents (EUR 215,504.26);

(b) One hundred seventy-four thousand five hundred and seventy-four (174,574) new class I shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one thousand seven hundred and forty-five Euros and seventy-four Cents (EUR 1,745.74);

(c) Two hundred seventy-five thousand (275,000) new class I shares by Yucca Partners L.P., acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed, by a contribution in cash of two thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 2,750);

(d) Six hundred seventy-six thousand two hundred and forty-seven (676,247) new class H shares by Yucca Partners L.P., acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed, by a contribution in cash of six thousand seven hundred and sixty-two Euros and forty-seven Cents (EUR 6,762.47);

(e) One hundred thirty million thirty-six thousand three hundred and eighty-six (130,036,386) new class H shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one million three hundred thousand three hundred and sixty-three Euros and eighty-six Cents (EUR 1,300,363.86);

(f) Four million five hundred thirty-six thousand six hundred and sixty-seven (4,536,667) new class H shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of forty-five thousand three hundred and sixty-six Euros and sixty-seven Cents (EUR 45,366.67).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one million five hundred seventy-two thousand four hundred and ninety-three Euros (EUR 1,572,493) so as to raise it from its present amount of seven million three hundred thousand nine hundred and nine Euros and forty-three Cents (EUR 7,300,909.43) to eight million eight hundred seventy-three thousand four hundred and two Euros and forty-three Cents (EUR 8,873,402.43) by the creation and the issue of one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) new class H shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and by the creation and the issue of twenty-two million (22,000,000) new class I shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) new class H shares and all the twenty-two million (22,000,000) new class I shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) Twenty-one million five hundred fifty thousand four hundred and twenty-six (21,550,426) new class I shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of two hundred fifteen thousand five hundred and four Euros and twenty-six Cents (EUR 215,504.26);

(b) One hundred seventy-four thousand five hundred and seventy-four (174,574) new class I shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one thousand seven hundred and forty-five Euros and seventy-four Cents (EUR 1,745.74);

(c) Two hundred seventy-five thousand (275,000) new class I shares by Yucca Partners L.P., acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed, by a contribution in cash of two thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 2,750);

(d) Six hundred seventy-six thousand two hundred and forty-seven (676,247) new class H shares by Yucca Partners L.P., acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed, by a contribution in cash of six thousand seven hundred and sixty-two Euros and forty-seven Cents (EUR 6,762.47);

(e) One hundred thirty million thirty-six thousand three hundred and eighty-six (130,036,386) new class H shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one million three hundred thousand three hundred and sixty-three Euros and eighty-six Cents (EUR 1,300,363.86);

(f) Four million five hundred thirty-six thousand six hundred and sixty-seven (4,536,667) new class H shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of forty-five thousand three hundred and sixty-six Euros and sixty-seven Cents (EUR 45,366.67).

These one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) new class H shares and these twenty-two million (22,000,000) new class I shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one million five hundred seventy-two thousand four hundred and ninety-three Euros (EUR 1,572,493) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class H shares and the new class I shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at eight million eight hundred seventy-three thousand four hundred and two Euros and forty-three Cents (EUR 8,873,402.43) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty seven million five hundred thousand (27,500,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by twenty-one million two hundred and fourteen thousand six hundred and fifty-five (21,214,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) new class H shares and by twenty-two million (22,000,000) new class I shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand euro (€ 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du soussigné en date du 7 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions trois cent mille neuf cent neuf Euros et quarante-trois Cents (EUR 7,300,909.43) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de Parts Sociales de classe A, par vingt sept millions cinq cents mille (27.500.000) de Parts Sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) Parts Sociales de classe C, par vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) Parts Sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de Parts Sociales de classe E, par vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) parts sociales de classe F et par huit millions (8,000,000) de parts sociales de classe G chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 24.489.120 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
 2. 26.938.032 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
 3. 20.781.129 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
 4. 198.380 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 5. 218.218 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 6. 168.343 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 7. 312.500 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 8. 343.750 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 9. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 10. 265.183 parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 11. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 12. 133.804 parts sociales de classe F pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 13. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 14. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 15. 25.729.320 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 16. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 17. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 18. 897.636 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 19. 7.444.691 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
 20. 60.309 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 21. 495,000 parts sociales de classe G pour Yucca Partners L.P. pour sa succursale de Jersey;
- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 1.572.493) afin de porter son montant actuel de sept millions trois cent mille neuf cent neuf Euros et quarante-trois Cents (EUR 7.300.909,43) à huit millions huit cent soixante-treize mille quatre cent deux Euros et quarante-trois Cents (EUR 8.873.402,43) par la création et l'émission de cent trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille trois cents nouvelles parts sociales (135.249.300) de classe H d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et par la création et l'émission de vingt-deux millions (22.000.000) de nouvelles parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un centime d'Euro chacune.

2) Souscription et libération des cent trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille trois cents nouvelles parts sociales (135.249.300) de classe H et des vingt-deux millions nouvelles parts sociales (22.000.000) de classe I comme suit:

(a) Vingt-et-un millions cinq cent cinquante mille quatre cent vingt-six (21.550.426) nouvelles parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent quinze mille cinq cent quatre Euros et vingt-six Cents (EUR 215.504,26);

(b) Cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-quatorze (174.574) nouvelles parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de mille sept cent quarante-cinq Euros et soixante-quatorze Cents (EUR 1.745,74);

(c) Deux cent soixante-quinze mille (275.000) nouvelles parts sociales de classe I pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey, par l'apport en numéraire de deux mille sept cent cinquante Euros (EUR 2.750);

(d) Six cent soixante-seize mille deux cent quarante-sept (676.247) nouvelles parts sociales de classe H pour Yucca Partners L.P. agissant pour sa succursale de Jersey, par l'apport en numéraire de six mille sept cent soixante-deux Euros et quarante-sept Cents (EUR 6.762,47);

(e) Cent trente millions trente-six mille trois cent quatre-vingt-six (130.036.386) nouvelles parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., par l'apport en numéraire d'un million trois cent mille trois cent soixante-trois Euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 1.300.363,86);

(f) Quatre millions cinq cent trente-six mille six cent soixante-sept (4.536.667) nouvelles parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., par l'apport en numéraire de quarante-cinq mille trois cent soixante-six Euros et soixante-sept Cents (EUR 45.366,67);

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 1.572.493) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent mille neuf cent neuf Euros et quarante-trois Cents (EUR 7.300.909,43) à huit millions huit cent soixante-treize mille quatre cent deux Euros et quarante-trois Cents (EUR 8.873.402,43) par la création et l'émission de cent trente-cinq millions deux cent quarante neuf mille trois cents (135.249.300) nouvelles parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et par la création et l'émission de vingt-deux millions (22.000.000) de nouvelles parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les cent trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille trois cents (135.249.300) nouvelles parts sociales classe G et toutes les vingt-deux millions (22.000.000) nouvelles parts sociales de classe I sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) Vingt-et-un millions cinq cent cinquante mille quatre cent vingt-six (21.550.426) nouvelles parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent quinze mille cinq cent quatre Euros et vingt-six Cents (215.504,26);

(b) Cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-quatorze (174.574) nouvelles parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de mille sept cent quarante-cinq Euros et soixante-quatorze Cents (EUR 1.745,74);

(c) Deux cent soixante-quinze mille (275.000) nouvelles parts sociales de classe I pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey, par l'apport en numéraire de deux mille sept cent cinquante Euros (EUR 2.750);

(d) Six cent soixante-seize mille deux cent quarante-sept (676.247) nouvelles parts sociales de classe H pour Yucca Partners L.P. agissant pour sa succursale de Jersey, par l'apport en numéraire de six mille sept cent soixante-deux Euros et quarante-sept Cents (EUR 6.762,47);

(e) Cent trente millions trente-six mille trois cent quatre-vingt-six (130.036.386) nouvelles parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., par l'apport en numéraire d'un million trois cent mille trois cent soixante-trois Euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 1.300.363,86);

(f) Quatre millions cinq cent trente-six mille six cent soixante-sept (4.536.667) nouvelles parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., par l'apport en numéraire de quarante-cinq mille trois cent soixante-six Euros et soixante-sept Cents (EUR 45.366,67);

Les cent trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille trois cents (135.249.300) parts sociales de classe H et les vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales de classe I ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total d'un million cinq cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 1.572.493) qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe H et de classe I, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à huit millions huit cent soixante-treize mille quatre cent deux Euros et quarante-trois Cents (EUR 8.873,402.43) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de parts sociales de classe A, par vingt-sept millions cinq cent mille (27.500.000) de parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par vingt-et-un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) de Parts Sociales de classe G, par cent trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille trois cents (135.249.300) parts sociales de classe H et par vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Borucki, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Pascal Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011102032/331.

(110115842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Ontex IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.359.

L'assemblée générale ordinaire de l'unique actionnaire, tenue en date du 29 juillet 2011, a décidé d'accepter:

- La démission de Michael Teacher en qualité d'Administrateur de classe C de la Société avec effet immédiat.
- La nomination avec effet au 29 juillet 2011 et jusqu'au 9 juin 2015, en qualité d'Administrateur de classe C de la Société de Steven Vandenberghe, né à Kortrijk (Belgique) le 5 mai 1970, et ayant son adresse professionnelle au 12, Spinnerijstraat, B-9240 Zele, Belgique.

Le Conseil d'administration sera, à partir du 29 juillet 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Administrateur de classe A
- Maxime NINO, Administrateur de classe A
- Michael FURTH, Administrateur de classe A
- Pedro FERNANDES DAS NEVES, Administrateur de classe B
- John VIOLA, Administrateur de classe B
- Clive BODE, Administrateur de classe B
- Christopher PARRATT, Administrateur de classe C
- Steven VANDENBOGAERDE, Administrateur de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Nicole Götz

Administrateur de classe A

Référence de publication: 2011112759/25.

(110127925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Bagi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 138.040.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106605/10.

(110122850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106606/10.

(110122247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 25 juillet 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Fredrik Sauter, Johan Ericsson, Johan Nordenfalk and Ando Wikström comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
2. De ré-élire KPMG Audit comme réviseurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 25th, 2011, it has been resolved the following:

1. To re-elect M. Fredrik Sauter, Johan Ericsson, Johan Nordenfalk and Ando Wikström as directors of the board of the Company until the next annual general meeting;
2. To re-elect KPMG Audit as external auditors of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2011106607/16.

(110122182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Financière du Manganèse S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.349.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juillet 2011

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Maurice HOUSSA de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56.248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011106764/18.

(110122866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 203.974.902,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June, at 4:15 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Weatherford/Lamb, Inc., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States of America, and having its address at 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, United States of America, and registered with the trade register of Delaware under number 752275001-2311330 ("Shareholder 1"),

WII Rental Company, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States of America, and having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the trade register of Delaware under number 2701034 ("Shareholder 2", and together with Shareholder 1, the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

1. The appearing parties are the shareholders of "Weatherford Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.925, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on September 18, 2001, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 237 dated February 12, 2002 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx on December 13, 2006, published in the Memorial number 705 dated April 25, 2007.

2. That the 3,432,369 (three million four hundred thirty two thousand three hundred sixty nine) shares of a nominal value of USD 27 (twenty seven United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Creation of two classes of share premium accounts;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 111,300,939 (one hundred eleven million three hundred thousand nine hundred thirty nine United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 92,673,963 (ninety-two million six hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-three United States Dollars) to USD 203,974,902 (two hundred three million nine hundred seventy four thousand nine hundred two United States Dollars) by the issue of 4,122,257 (four million one hundred twenty two thousand two hundred fifty seven) shares with a nominal value of USD 27 (twenty seven United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,074,673,101 (three billion seventy four million six hundred seventy three thousand one hundred one United States Dollars), by way of conversions;

4. Subscription and payment by Weatherford/Lamb, Inc. and WII Rental Company of the new shares by way of conversions;

5. New composition of the shareholding of the Company;

6. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put

at the disposal of the Shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to create two classes of share premium accounts, a share premium account A (the "Share Premium Account A") and a share premium account B, (the "Share Premium Account B").

All amounts allocated to the Share Premium Account A may be distributed by means of a resolution of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder as the case may be.

All amounts allocated the Share Premium Account B may be distributed only to the extent:

- i) declared by the board of managers of the Company;
- ii) accepted by the general meeting of the shareholders of the Company; and
- iii) subject to the existence of retained earnings of the Company determined on an unconsolidated basis in accordance with generally accepted accounting principles as in effect from time to time in Luxembourg consistent with the policies and practices of the Company.

It is unanimously resolved that any share premium shall be allocated to the Share Premium Account A except if specifically allocated to the Share Premium Account B by decision of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

It is further unanimously resolved that all amounts paid for the share premium account of the Company until the date of this meeting shall be allocated to the Share Premium Account A.

Third resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 111,300,939 (one hundred eleven million three hundred thousand nine hundred thirty nine United States Dollars) (the "Share Capital Increase") so as to raise it from its current amount of USD 92,673,963 (ninety-two million six hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-three United States Dollars) to USD 203,974,902 (two hundred three million nine hundred seventy four thousand nine hundred two United States Dollars) by the issuance of 4,122,257 (four million one hundred twenty two thousand two hundred fifty seven) new shares with a nominal value of USD 27 (twenty seven United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,074,673,101 (three billion seventy four million six hundred seventy three thousand one hundred one United States Dollars) (the "Global Share Premium"), of which USD 1,008,629,166 (one billion eight million six hundred twenty nine thousand one hundred sixty six United States Dollars) shall be allocated to the Share Premium Account B.

The Share Capital Increase shall be subscribed and paid-up simultaneously as follows:

i) Shareholder 1 subscribes to 3,695,049 (three million six hundred ninety five thousand forty nine) out of the New Shares, subject to the payment of an amount of USD 2,755,539,635 (two billion seven hundred fifty five million five hundred thirty nine thousand six hundred thirty five United States Dollars) of the Global Share Premium through the conversion of certain claims in an aggregate amount of USD 2,855,305,958 (two billion eight hundred fifty five million three hundred five thousand nine hundred fifty eight United States Dollars) held by Shareholder 1 against the Company ("Conversion 1"); and

ii) Shareholder 2 subscribes to 427,208 (four hundred twenty seven thousand two hundred eight) out of the New Shares, subject to the payment of an amount of USD 319,133,466 (three hundred nineteen million one hundred thirty three thousand four hundred sixty six United States Dollars) of the Global Share Premium through the conversion of certain claims in an aggregate amount of USD 330,668,082 (three hundred thirty million six hundred sixty eight thousand eighty two United States Dollars) held by Shareholder 2 against the Company ("Conversion 2", together with Conversion 1, the "Conversions").

Fourth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Shareholders of the New Shares and the payment of the Global Share Premium through the Conversions as described above.

It is noted that the rights and obligations as arising under the claims converted pursuant to the Conversions shall be extinguished and cancelled upon the Conversions.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Shareholders here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of proxies given under private seal and declare to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Global Share Premium.

The New Shares as well as the Global Share Premium have been fully paid up by the Shareholders through the Conversions.

Valuation

The net value of the Conversions amounts to USD 3,185,974,040 (three billion one hundred eighty five million nine hundred seventy four thousand forty United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of conversion value dated 30 June 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the conversions'

Proofs of the existence of the Conversions have been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

1) Mr. Brian Moncur, category A manager, professionally residing at 41, Gilbert Road, , AB 219 AN Aberdeen, Scotland, United Kingdom;

2) Mr. William G. Fulton, category A manager, professionally residing at 36 Brimmond Drive, Westhill, AB 326 SZ Aberdeen, Scotland, United Kingdom; and

3) Mr. Peter Lovasz, category B manager, residing at 10, rue du Marché, L-8252 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg; all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Conversions, expressly agree with the description of these Conversions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Weatherford/Lamb, Inc.: 6,612,563 (six million six hundred twelve thousand five hundred sixty three) shares; and
- WII Rental Company: 942,063 (nine hundred forty two thousand sixty three) shares.

The notary acts that the 7,554,626 (seven million five hundred fifty four thousand six hundred twenty six) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Conversions having been fully carried out, it is resolved to amend the article 8. of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 203,974,902 (two hundred three million nine hundred seventy four thousand nine hundred two United States Dollars), represented by 7,554,626 (seven million five hundred fifty four thousand six hundred twenty six) shares, each with a par value of USD 27 (twenty seven United States Dollars) each.”

The Company shall have two classes of share premium accounts, a share premium account A (the “Share Premium Account A”) and a share premium account B, (the “Share Premium Account B”).

All amounts allocated to the Share Premium Account A may be distributed by means of a resolution of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder as the case may be.

All amounts allocated the Share Premium Account B may be distributed only to the extent:

- i) declared by the board of managers of the Company;
- ii) accepted by the general meeting of shareholders of the Company; and
- iii) subject to the existence of retained earnings of the Company determined on an unconsolidated basis in accordance with generally accepted accounting principles as in effect from time to time in Luxembourg consistent with the policies and practices of the Company.

Any share premium shall be allocated to the Share Premium Account A except if specifically allocated to the Share Premium Account B by decision of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour de juin, à 16h15.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Weatherford/Lamb, Inc., une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, Etats-unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce du Delaware sous le numéro 752275001-2311330 (l' «Associé 1»),

WII Rental Company, une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-unis d'Amérique, et immatriculée au registre de commerce du Delaware sous le numéro 2701034 (l' «Associé 2», ensemble avec l'Associé 1, les «Associés»)),

Ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrites ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Les parties comparantes sont les associés de «Weatherford Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.925, constituée selon un acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 237 du 12 février 2002 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, en date du 13 décembre 2006 et publié au Mémorial numéro 705, le 25 avril 2007.

II. Que les 3.432.369 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création de deux classes de comptes de prime d'émission;
3. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 111.300.939 USD (cent-onze millions trois cent mille neuf cent trente-neuf Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 92.673.963 USD (quatre-vingt-douze millions six cent soixante-treize mille neuf cent soixante-trois Dollars américains) à un montant de 203.974.902 USD (deux cent trois millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent deux Dollars américains) par l'émission de 4.122.257 (quatre millions cent vingt-deux mille deux cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 3.074.673.101 USD (trois milliards soixante-quatorze millions six cent soixante-treize mille cent un Dollars américains), par voie de conversions;
4. Souscription et paiement par Weatherford/Lamb, Inc. et WII Rental Company des nouvelles parts sociales par voie de conversions;
5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
6. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent

être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été unanimement décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de permettre aux Associés un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé de créer deux classes de comptes de prime d'émission, un compte de prime d'émission A (le «Compte Prime d'Emission A») et un compte de prime d'émission B (le «Compte Prime d'Emission B»).

Tous les montants alloués au Compte Prime d'Emission A peuvent être distribués par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas.

Tous les montants alloués au Compte Prime d'Emission B peuvent être distribués dans la mesure où ils sont:

(i) déclarés par le conseil de gérance de la Société;

(ii) acceptés par l'assemblée générale des associés de la Société; et

(iii) sujets à l'existence de revenus non distribués de la Société déterminés sur une base non consolidée en accord avec les principes de comptabilité généralement acceptés et tels qu'en vigueur à Luxembourg, et en conformité avec les principes et pratiques de la Société.

Il est unanimement décidé que toute prime d'émission est allouée au Compte Prime d'Emission A, sauf si elle est spécifiquement allouée au Compte Prime d'Emission B par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas.

Il est en outre unanimement décidé que tous les montants versés sur le compte de prime d'émission de la Société jusqu'à la date de cette assemblée sont alloués au Compte Prime d'Emission A.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 111.300.939 USD (cent-onze millions trois cent mille neuf cent trente-neuf Dollars américains) (l'«Augmentation de capital Social») afin de le porter de son montant actuel de 92.673.963 USD (quatre-vingt-douze millions six cent soixante-treize mille neuf cent soixante-trois Dollars américains) à un montant de 203,974,902 USD (deux cent trois millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent deux Dollars américains) par l'émission de 4.122.257 (quatre millions cent vingt-deux mille deux cent cinquante-sept) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 3.074.673.101 USD (trois milliards soixante-quatorze millions six cent soixante-treize mille cent un Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 1.008.629.166 USD (un milliard huit millions six cent vingt-neuf mille cent soixante-six Dollars américains) sera alloué à au Compte Prime d'Emission B.

L'Augmentation de Capital est souscrite et libérée de manière simultanée, ainsi qu'il suit:

i) l'Associé 1 souscrit à 3.695.049 (trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille quarante-neuf) des Nouvelles Parts Sociales, sujettes au paiement d'un montant de 2.755.539.635 USD (deux milliards sept cent cinquante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille six cent trente-cinq Dollars américains) de la Prime d'Emission par la conversion de certaines créances d'un montant total de 2.855.305.958 USD (deux milliards huit cent cinquante-cinq millions trois cent cinq mille neuf cent cinquante-huit Dollars américains) détenues par l'Associé 1 contre la Société (la «Conversion 1»),

ii) l'Associé 1 souscrit à 427.208 (quatre cent vingt-sept mille deux cent huit) des Nouvelles Parts Sociales, sujettes au paiement d'un montant de 319.133.466 USD (trois cent dix-neuf millions cent trente-trois mille quatre cent soixante-six Dollars américains) de la Prime d'Emission par la conversion de certaines créances d'un montant total de 2.855.305.958 USD (deux milliards huit cent cinquante-cinq millions trois cent cinq mille neuf cent cinquante-huit Dollars américains) détenues par l'Associé 2 contre la Société (la «Conversion 2», ensemble avec la Conversion 1, les «Conversions»).

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Associés des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par les Conversions telles que décrites ci-après.

Il est noté que les droits et obligations découlant des créances converties suite aux Conversions sont éteintes et annulées suite aux Conversions.

Intervention – Souscription - Paiement

Interviennent ensuite les Associés, ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu de procurations données sous seing privé, lesquels déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'émission.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par les Associés par voie des Conversions.

Evaluation

La valeur nette des Conversions s'élève à 3.185.974.040 USD (trois milliards cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille quarante Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de conversion datée du 30 juin 2011, qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des conversions

Une preuve de l'existence des Conversions a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

a) M. Brian Moncur, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 41, Gilbert Road, AB 219 AN Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni;

b) M. William G. Fulton, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 36 Brimmond Drive, Westhill, AB 326 SZ Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni; et

c) M. Peter Lovasz, gérant de catégorie B, demeurant au 10, rue du Marché, L8252 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Conversions, acceptent expressément la description de ces Conversions et leur évaluation, et confirment la validité du paiement.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est le suivant:

- Weatherford/Lamb, Inc.: 6.612.563 (six millions six cent douze mille cinq cent soixante-trois) parts sociales; et

- VII Rental Company: 942.063 (neuf cent quarante-deux mille soixante-trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 7.554.626 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-six) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et les Conversions ayant été totalement réalisées, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 203,974,902 USD (deux cent trois millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent deux Dollars américains), représenté par 7.554.626 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-six) parts sociales de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune.

La Société possède deux classes de comptes de prime d'émission, un compte de prime d'émission A (le «Compte Prime d'Emission A») et un compte de prime d'émission B (le «Compte Prime d'Emission B»).

Tous les montants alloués au Compte Prime d'Emission A peuvent être distribués par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas.

Tous les montants alloués au Compte Prime d'Emission B peuvent être distribués dans la mesure où ils sont:

(iv) déclarés par le conseil de gérance de la Société;

(v) acceptés par l'assemblée générale des associés de la Société; et

(vi) sujets à l'existence de revenus non distribués de la Société déterminés sur une base non consolidée en accord avec les principes de comptabilité généralement acceptés et tels qu'en vigueur à Luxembourg, et en conformité avec les principes et pratiques de la Société.

Il est décidé que toute prime d'émission est allouée au Compte Prime d'Emission A, sauf si elle est spécifiquement allouée au Compte Prime d'Emission B par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas.

Il est en outre décidé que tous les montants versés sur le compte de prime d'émission de la Société jusqu'à la date de cette assemblée sont alloués au Compte Prime d'Emission A.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch sur Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011103835/334.

(110117851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Bellissimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 3, rue Saint Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 118.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011106609/10.

(110123055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Beram SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.745.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106611/9.

(110122771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Actavis Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.411.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011, LAC / 2011 / 32720.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011114243/19.

(110129749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.
